



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bibliothèque Cujas

Question écrite n° 21402

Texte de la question

M. Yves Nicolin souhaiterait interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le montant des droits d'inscription universitaire pour l'année 1998-1999 pour les étudiants de Panthéon-Assas et Panthéon-Sorbonne. En effet, ce montant comprend notamment une somme de 140 francs par étudiant, afférente au droit d'accès à la bibliothèque universitaire Cujas. Or, cette bibliothèque est fermée depuis mai dernier pour cause de réfection et désamiantage. Cette fermeture a déjà lourdement pénalisé les étudiants qui subissaient des examens au mois de juin 1998, ceux qui ont dû se présenter à la session de septembre et ceux qui subissent actuellement des épreuves telles que les examens d'entrée au CRFPA, ENM, ENSP, etc. Cette privation d'accès à la bibliothèque universitaire pour les 38 000 étudiants concernés semble se prolonger encore pour une bonne partie de l'année universitaire avec les complications que cela engendre pour la poursuite normale de leurs études. Il n'existe pour les étudiants presque aucune solution de repli dans la mesure où la bibliothèque François Mitterrand se situe quasiment à la périphérie de la capitale, impose l'acquittement d'un droit d'entrée de 40 francs à la demi-journée et exclut les prêts tandis que le centre Georges-Pompidou se trouve lui aussi en travaux. Compte tenu de ces considérations et étant entendu que la surface normale des lieux d'études et de documentation devrait être de 1,50 mètre carré par étudiant, il lui demande si les universités concernées entendent exonérer les étudiants de la part des droits de bibliothèque pour l'année universitaire 1998-1999 correspondants ainsi que la date à laquelle ceux-ci pourront travailler dans des conditions de documentation et d'information normales.

Texte de la réponse

La nécessité de travaux de sécurité et d'aménagement dans la salle de lecture de la bibliothèque interuniversitaire Cujas a conduit l'université de rattachement à programmer sa fermeture à partir du 1er juillet 1998. Dès le mois de mai, les utilisateurs de la bibliothèque, et en particulier les enseignants et les doctorants, ont été informés de cette fermeture par la diffusion de plus de 5 000 notices explicatives et affichettes mettant l'accent sur les établissements parisiens susceptibles de les accueillir et fournissant pour chacun d'entre eux les horaires et périodes d'ouverture et, éventuellement, les droits d'entrée. A cet égard, les droits d'accès au rez-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France ne se montent pas à 40 francs par demi-journée, mais à 100 francs pour l'année ou à 20 francs la journée. La présence d'amiante détectée début juillet au cours des travaux a contraint l'université à différer la réouverture de la bibliothèque prévue initialement en septembre. Afin de limiter le préjudice causé à ses utilisateurs, la bibliothèque a mis en place dès le 15 octobre un système de prêt en différé. Elle a, par ailleurs, tout en respectant les contraintes liées à la sécurité du public, organisé dans son hall d'accueil un service de référence bibliographique (catalogues sur fiches, catalogues informatisés, cédéroms bibliographiques, etc.). L'avancement actuel du chantier permet d'envisager la réouverture de la bibliothèque Cujas au mois de janvier 1999.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21402

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6082

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 50